La logistique inverse des emballages : le modèle brésilien de REP

Jacqueline Rutkowski / août 2021

GLOBAL ALLIANCE OF WASTE PICKERS
globalrec.org

WIEGO
Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing

MOVIMENTO NACIONAL DOS CATADORES DE MATERIAIS RECICLÁVEIS
MNCR

À propos de ce document

Ce document fait partie d'une série d'études de cas portant sur les systèmes de Responsabilité élargie des productrice·eur·s (REP) à travers le monde. Élaborée grâce à la collaboration entre l'Alliance mondiale des récupératrice·eur·s et WIEGO, la série vise à examiner en quoi l'adoption grandissante dans le monde entier de mesures et de systèmes de REP constitue une menace ou une amélioration pour les moyens de subsistance des récupératrice·eur·s de matériaux de l'informel, un groupe qui a traditionnellement joué un rôle essentiel dans le recyclage et la réutilisation de déchets.

Les systèmes de REP, sous une multitude de dispositions différentes, peuvent couvrir tout un éventail de matériaux. Leur but premier est de s'assurer que les productrice·eur·s portent la responsabilité du coût de l'impact environnemental et économique qu'engendrent les emballages et les articles mis sur le marché. Dans certains cas, ces systèmes consistent en politiques obligatoires, tandis que d'autres relèvent d'initiatives à participation volontaire, initiées par des entreprises ou des consortiums.

Les déchets constituent non seulement une question environnementale, mais aussi des produits ayant une valeur. Les systèmes de REP peuvent donc se voir controversés vis-à-vis des récupératrice·eur·s car ils transfèrent aussi bien le pouvoir que les bénéfices aux productrice·eur·s ou à d'autres parties intéressées du secteur de déchets, ce qui fait naître souvent une nouvelle concurrence autour des matériaux. Cependant, dans des lieux où on trouve une organisation au sein des récupératrice·eur·s de matériaux, la REP peut s'avérer une perturbation positive possédant la capacité de financer leurs activités, qu'elles soient nouvelles ou existantes. La REP peut, par conséquent, présenter à la fois des risques et des opportunités pour les récupératrice·eur·s et les organisations qui les représentent. D'où la nécessité d'une compréhension claire de la REP dans des contextes différents pour que les récupératrice·eur·s puissent identifier les revendications ou les modifications à formuler lorsque l'implémentation d'un système de REP est en vue.

La série a pour objectif de combler ces lacunes à travers un partage des expériences des récupératrice·eur·s de matériaux et leurs organisations, des réalités vécues sur le terrain au niveau local, là où un type de REP est présent. Chaque étude se termine par un ensemble de recommandations visant à améliorer les systèmes afin de mieux intégrer les récupératrice·eur·s.

Le processus de recherche et d'élaboration relatif à chaque étude a été marqué par une forte implication des associations locales et nationales de récupératrice·eur·s de matériaux. La vision du Mouvement national des récupératrice·eur·s de matériaux du Brésil (MNCR, acronyme portugais), basée sur leur expérience concernant un accord sectoriel, est explicitement évoquée dans cette étude de cas.

Remerciements

Ce rapport a été préparé par Jacqueline E. Rutkowski, de l'ORIS. L'Observatoire du recyclage solidaire et intégrateur (ORIS), l'Alliance mondiale des récupératrice·eur·s et le groupe de travail de WIEGO sur la REP ont apporté de précieuses révisions. Vous trouverez la liste des délégué·e·s au Groupe de travail sur la REP, de l'Alliance mondiale des récupératrice·eur·s, à l'adresse suivante : http://epr.globalrec.org/.

Veuillez citer cette publication comme : RUTKOWSKI, Jacqueline, *La logistique inverse des emballages : le modèle brésilien de REP*, Alliance mondiale des récupératrice·eur·s, WIEGO, 2021 [traduction de l'anglais].

Photos de couverture :
En haut – Site de tri de la Coopérative « Coopersol Leste », appartenant à des récupératrice·eur·s de matériaux, à Belo Horizonte, dans le Minas Gerais, au Brésil, 2020.
En bas – Des ballots de plastique après le triage, Coopérative « ASCAPEL », à Betim, dans le Minas Gerais, au Brésil, 2019.
Photos : Gilberto Chagas/MNCR, ANCAT

Sommaire

À propos de ce document 1
Remerciements 1
Résumé 3
Historique : l'inclusion des récupératrice·eur·s de matériaux au Brésil 4
Circulation des matières recyclables tout au long de la chaîne 5
Contexte et gouvernance de la logistique inverse au Brésil 6
Insertion des récupératrice·eur·s de matériaux dans le système 6
Transparence, responsabilité et équité 7
Impact de la pandémie de COVID-19 8
Points forts du système brésilien de logistique inverse 8
Défis du système brésilien de logistique inverse 9
Recommandations pour un système de logistique inverse plus inclusif 10

Résumé

La politique nationale de gestion de déchets solides adoptée au Brésil en 2010 prévoit que les emballages mis au rebut fassent l'objet d'une logistique inverse, le système développé dans le pays pour le ramassage et le transport des déchets en vue de leur recyclage ou d'une élimination respectueuse de l'environnement. Il s'agit d'une forme de responsabilité élargie des productrice·eur·s (REP). Avec le principe de *responsabilité partagée* de la loi instaurant cette politique, l'exigence de mettre en œuvre la logistique inverse se voit distribuée entre les entreprises de fabrication, d'importation, de distribution, les consommatrice·eur·s et les pouvoirs publics locaux.

De plus, selon la loi, une priorité devrait être accordée aux récupératrice·eur·s de matériaux dans les systèmes de gestion des déchets, non seulement à travers leur implication dans la collecte sélective, mais aussi dans le tri et la revente des matériaux d'emballages collectés. Les grandes entreprises productrices ont établi des partenariats avec des associations de récupératrice·eur·s organisé·e·s en coopératives dans l'idée de leur offrir des financements, et cela, à partir d'une allocation régulière de budget contre des données sur la collecte des matériaux sur le terrain. Cet arrangement rend l'accès au capital beaucoup plus accessible aux récupératrice·eur·s, ce qui est essentiel pour renforcer leurs propres capacités.

Cela dit, on remarque un grand fossé de pouvoir entre les productrice·eur·s privé·e·s de déchets et les coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux, d'où la nécessité cruciale d'assurer une rémunération équitable et d'impliquer dans le système de logistique inverse les autorités municipales aussi bien que les récupératrice·eur·s indépendant·e·s (c.-à-d. sans affiliation à des coopératives).

Données de base du cas

- **Localité :** Brésil
- **Échelle :** nationale
- **Type de système :** un accord sectoriel obligatoire
- **Matériaux inclus :** emballages en carton, plastique, métal ou verre
- **Matériaux récupérés par an :** 354 649,08 tonnes[1]
- **Destination des matériaux :** recyclage
- **Nombre de récupératrice·eur·s de matériaux, faisant partie d'une organisation, impliqué·e·s dans des opportunités formelles (sous contrat) :** 5 000
- **Nombre de récupératrice·eur·s de matériaux non affilié·e·s s'engageant de manière informelle dans le système :** inconnu

[1] ANCAT,2020. Anuário da Reciclagem, Pragma Soluções Sustentáveis [Annuaire de recyclage. Pragma Solutions durables], 2020. En ligne sur http://anuariodareciclagem.eco.br/.

Historique : l'inclusion des récupératrice·eur·s de matériaux au Brésil

Depuis la fin des années 1990, les *catadores* (nom local attribué aux récupératrice·eur·s de matériaux du Brésil) s'organisent en associations et coopératives dans toutes les régions du pays, ce qui leur permet d'être reconnu·e·s comme des personnes offrant des services de collecte sélective[1] au sein du système de gestion des déchets. De ce fait, les *catadores* sont considéré·e·s comme des partenaires prioritaires dans les systèmes de logistique inverse.[2] Au-delà de la reconnaissance en tant que participant·e·s dans les chaînes de gestion et de recyclage de déchets, les récupératrice·eur·s regroupé·e·s en coopératives obtiennent aussi des conditions de travail plus favorables et des rémunérations plus intéressantes ; désormais, le tri des matériaux ramassés se fait dans des entrepôts équipés, contrairement à ce qui se faisait auparavant dans les rues ou les décharges. Ces entrepôts sont généralement fournis par les autorités locales ou d'autres partenaires, à condition que les récupératrice·eur·s s'organisent en coopératives. Puisque celles-ci collectent et séparent les matériaux en groupes, les produits recyclables peuvent être vendus à plus grande échelle, permettant aux membres d'obtenir des revenus plus importants.[3]

Au Brésil, la collecte sélective (déchets ménagers pré-triés à la source) est intrinsèque à la gestion des déchets ; celle-ci définie en tant qu'un service d'assainissement qui, dans son ensemble, est considéré comme un service public sous la responsabilité des autorités locales. Les municipalités ont la possibilité de contracter des structures privées –que ce soit une entreprise ou une coopérative de récupératrice·eur·s de matériaux– pour assurer ce service public. La loi prévoit que les coopératives peuvent être engagées dans le cadre d'une procédure juridique simplifiée, ce qui n'existe malheureusement que dans moins de 10 % des municipalités brésiliennes.[4]

Une fois la collecte sélective faite en porte-à-porte avec des chariots non-motorisés, le matériau ramassé est emballé et transporté dans des camions au site, pour y être trié et mis en ballot. Coopérative « CooperRegião », à Londrina, dans le Paraná, au Brésil, 2018. Crédit photo : Archives du MNCR.

---

[1] Dans les systèmes brésiliens de gestion des déchets, on entend par « collecte sélective » la collecte en porte-à-porte de déchets ménagers pré-triés à la source.

[2] La « logistique inverse » (Logística Reversa, en portugais) est le terme utilisé pour la Responsabilité élargie des productrice·eur·s dans la Politique nationale de déchets solides du Brésil (la Política Nacional de Resíduos Sólidos ou PNRS)

[3] Des informations plus détaillées concernant les coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux au Brésil sont disponibles dans les publications ci-dessous :
- Jutta Gutberlet, "Cooperative urban mining in Brazil: Collective practices in selective household waste collection and recycling" [L'exploitation urbaine coopérative au Brésil : pratiques collectives dans la collecte sélective et le recyclage des déchets ménagers], Waste Management, vol. 45, pp. 22-31, novembre 2015. Disponible à https://doi.org/10.1016/j.wasman.2015.06.023
- J. Gutberlet, "Solidarity economy and recycling co-ops in São Paulo: micro-credit to alleviate poverty" [Économie solidaire et coopératives de recyclage : le microcrédit pour réduire la pauvreté], Development in Practice, vol. 19, n°6, pp. 737-751, 2009. Disponible à https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/09614520903026892
- J. Gutberlet, "Empowering collective recycling initiatives: Video documentation and action research with a recycling co-op in Brazil" [Autonomisation des initiatives collectives de recyclage : vidéo-documentation et recherche d'action avec une coopérative de recyclage au Brésil], Resources, Conservation and Recycling, vol. 52, pp. 659–670, février 2008. Disponible à https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921344907001760

[4] Pour plus d'informations sur la manière dont les récupératrice·eur·s de matériaux brésilien·ene·s sont inclus·e·s dans la gestion des déchets, veuillez consulter Jacqueline E. Rutkowski et Emilia W. Rutkowski, "Expanding worldwide urban solid waste recycling: The Brazilian social technology in waste pickers inclusion" [L'expansion du recyclage des déchets solides urbains à l'échelle mondiale : la technologie sociale brésilienne dans l'inclusion des récupératrice·eur·s de matériaux], Waste Management & Research, vol. 33, n°12, pp. 1084-1093, octobre 2015. Disponible à https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0734242X15607424

Circulation des matières recyclables tout au long de la chaîne

La figure n°1 illustre les différentes approches par lesquelles les matériaux sont acheminés le long de la chaîne pour leur recyclage ou élimination. Surtout dans les grandes villes, les entreprises de nettoyage privées sont principalement responsables de la collecte en porte-à-porte des déchets recyclables, tandis que les coopératives de récupératrice·eur·s sont responsables du tri, de la mise en ballots et de la commercialisation des matériaux, agissant comme des Centres de recyclage de matériaux.[5]

Nombreuses sont les villes où les autorités locales n'organisent pas de collecte sélective formellement. Les matières recyclables y sont donc collectées sous forme de « dons » chez des particuliers ou des établissements publics qui les trient pour ensuite les faire collecter par le biais de coopératives ou de récupératrice·eur·s autonomes. Dans quelques villes, la population locale et les récupératrice·eur·s de matériaux utilisent une application sur leurs smartphones pour se connecter et coordonner la collecte de ces matériaux. Fréquemment, les récupératrice·eur·s fournissent également ces services de collecte aux petites entreprises et à des copropriétés résidentielles, ainsi que lors des événements à grande échelle tels que des matchs de football et des fêtes de rue.

Au-delà du service de transport et de prétraitement pour le recyclage, les récupératrice·eur·s de matériaux fournissent des informations sur le recyclage, forment les citoyenne·en·s sur la façon de séparer leurs déchets domestiques et les sensibilisent sur les bienfaits environnementaux et sociaux de leur propre activité.

Figure 1 : Chaîne d'approvisionnement du recyclage des déchets au Brésil

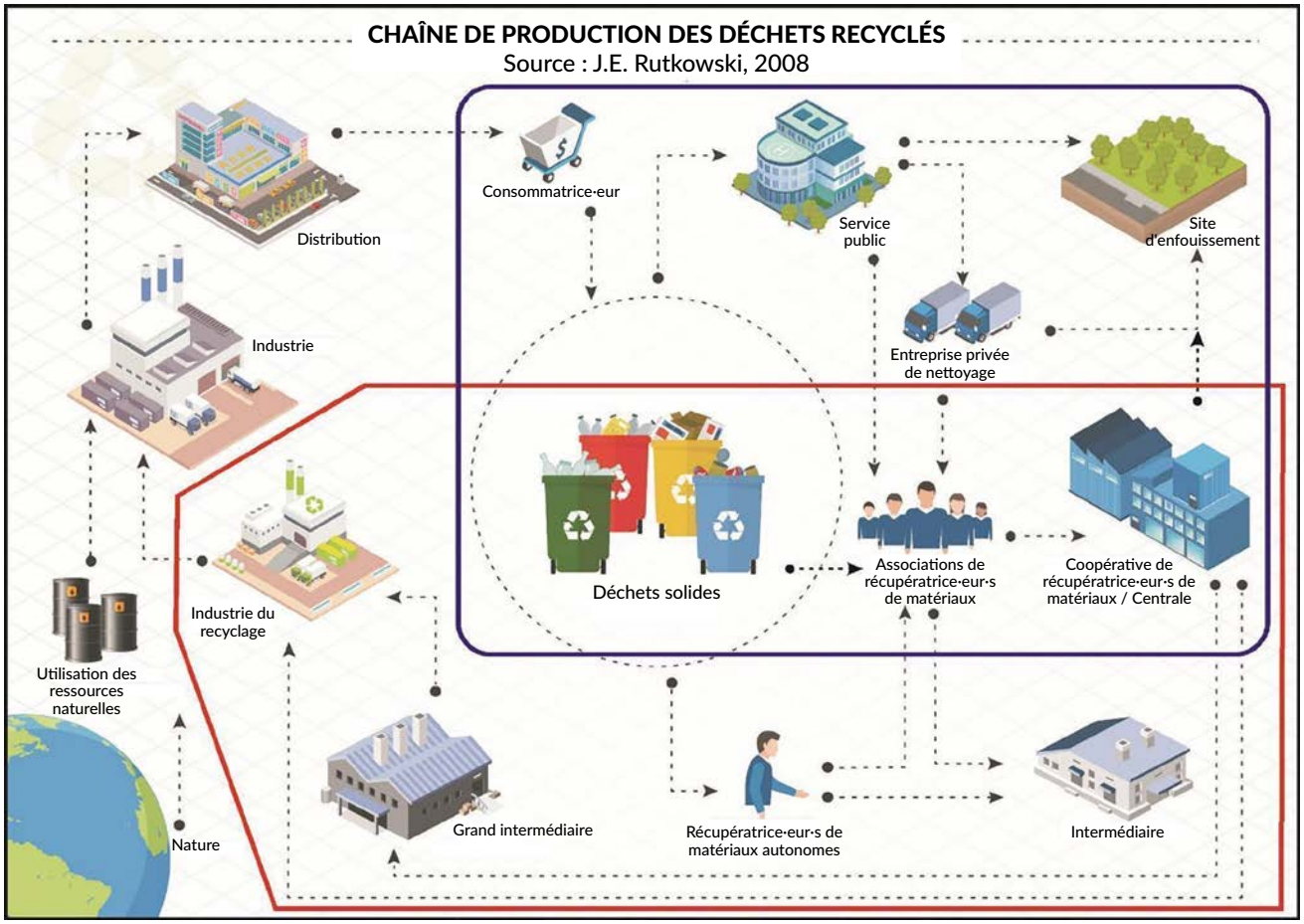

Note de la figure n°1 : *La ligne bleue marque la chaîne du service de gestion des déchets et la ligne rouge la chaîne de valeur du recyclage. Elles sont interconnectées par les coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux, qui jouent un rôle primordial dans les deux. Source : Rutkowski & Rutkowski, 2017.*[6]

[5] Voir Purshouse et al. (31 août au 2 septembre 2017), Waste Sorting Social Technology in Brazilian Informal Materials Recovery Facilities [Technologie sociale de tri des déchets dans les installations brésiliennes informelles de récupération de matériaux], 15e Conférence internationale sur les sciences et technologies de l'environnement, 31 août au 2 septembre 2017, Rhodes, Grèce.

[6] J. E. Rutkowski et E. W. Rutkowski, "Recycling in Brazil: Paper and Plastic Supply Chain" [Le recyclage au Brésil : chaîne d'approvisionnement du papier et du plastique], Resources, vol. 6, n°3, p. 43, 2017. Disponible à https://www.mdpi.com/2079-9276/6/3/43.

Contexte et gouvernance de la logistique inverse au Brésil

La politique nationale brésilienne en matière de déchets solides (Loi n°12.305/2010), approuvée en 2010, stipule également que les déchets d'emballages sont soumis à une logistique inverse, c'est-à-dire qu'ils doivent faire l'objet d'un « ensemble d'actions, de procédures et de moyens visant à permettre la collecte et le retour des déchets solides dans le secteur des entreprises, en vue de leur réutilisation, dans leur cycle ou dans d'autres cycles de production, ou d'une autre destination finale, selon des méthodes écologiquement conformes ».[7] La responsabilité de la mise en œuvre de la logistique inverse doit être « partagée entre les fabricants, les importateurs, les distributeurs et les commerçant·e·s, les consommatrice·eur·s [et] le pouvoir public local ».

La mise en place de services de collecte sélective et la création de méthodes permettant la réutilisation des déchets solides sont du ressort de l'administration locale. Dans sa tâche, elle doit se lier aux agents économiques et sociaux pour déceler les facteurs qui peuvent favoriser la réinsertion de ces déchets dans le cycle de production. Les entreprises de fabrication (productrice·eur·s) doivent s'assurer de l'élaboration, mais aussi de l'application, du système de logistique inverse par le biais de « l'achat de produits ou d'emballages usagés [et] la mise en place de points de collecte de déchets réutilisables et recyclables ». La loi stipule également que « la participation des coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux doit être privilégiée» dans la gestion de cette logistique inverse, en particulier dans le cas des emballages post-consommation et dans l'exécution de la collecte sélective organisée par l'administration locale.

En 2015, le gouvernement brésilien a conclu un accord de logistique inverse[8] avec une coalition d'entreprises d'emballage qui comprend 20 associations qui représentent 3 786 sociétés des secteurs de l'alimentation, des boissons, des cosmétiques, des produits de nettoyage et autres. Le but majeur de cet accord est de réduire graduellement le taux d'emballages dans les sites d'enfouissement. Pour atteindre cet objectif, l'accord fixe des réductions progressives : de 22 % jusqu'en 2018 et de 45 % d'ici 2031. Cet objectif se repose sur l'amélioration de l'infrastructure nationale de recyclage dans deux aspects : l'investissement dans les installations des coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux et la mise en place de points où les consommatrice·eur·s peuvent déposer des déchets recyclables.[9] Enfin, on peut noter que l'accord encourage les entreprises à produire des campagnes d'information et de mobilisation de la population afin qu'elle trie correctement ses déchets d'emballages.

Parallèlement, le Mouvement national des récupératrice·eur·s de matériaux du Brésil (ou MNCR, *Movimento Nacional dos Catadores de Materiais Recicláveis*) a convenu avec les entreprises que l'investissement dans les coopératives et les associations de récupératrice·eur·s de matériaux serait réalisé par l'intermédiaire de l'ANCAT, l'association nationale des récupératrice·eur·s de matériaux du pays qui représente officiellement le MNCR. Le but de l'ANCAT est de fournir une assistance technique aux coopératives afin de les aider à diagnostiquer, planifier et mettre en œuvre des solutions pour améliorer les conditions de travail et la productivité; cette assistance se concrétise par l'investissement dans des équipements et dans la rénovation des installations des coopératives.

L'accord a été géré par l'intermédiaire d'un Secrétariat exécutif dirigé par CEMPRE jusqu'en 2019,[10] et qui est actuellement dirigé par la Coalition des entreprises d'emballage. Par le biais du ministère de l'Environnement, le gouvernement fédéral brésilien dirige le suivi des retombées de l'accord.

Insertion des récupératrice·eur·s de matériaux dans le système

L'association CEMPRE a invité le MNCR à participer – à ses côtés et avec des représentants du ministère de l'Environnement – à la négociation de l'accord sectoriel. Selon la loi, le projet d'accord devait faire l'objet d'une consultation publique avant d'entrer en vigueur. Les récupératrice·eur·s de matériaux organisé·e·s, à des inégalités du pouvoir, n'ont pu impacter grandement l'accord en leur faveur, comme pour lier le support financier des productrice·eur·s aux frais réels des services ou pour acquérir de l'autonomie sur la manière dont ces fonds sont alloués.

Des partenariats entre des coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux et des productrice·eur·s ont vu le jour aux alentours de 2010, à la suite des stimulations financières que recevaient certaines coopératives de la part de grandes firmes, telles que Coca-Cola, Danone, Natura, Gerdau et Tetra Pak, pour en contrepartie avoir des informations sur le volume de déchets dévié vers le recyclage. Bien des années avant, la CEMPRE considérait déjà que « le *catador* est le

[7] Política Nacional de Resíduos Sólidos 2010 (Brazil) art. 3°, XII.
[8] O Acordo Setorial para Implantação do Sistema de Logística Reversa de Embalagens em Geral (Accord sectoriel pour la mise en œuvre du Système de logistique inverse des emballages en général)
[9] Ces points sont connus au Brésil sous le nom de « points de collecte volontaire » pour les matières recyclables (Pontos de Entrega Voluntária, en portugais, ou PEV).
[10] CEMPRE (Compromisso Empresarial para Reciclagem, l'engagement des entreprises en faveur du recyclage) est une association à but non lucratif fondée en 1992. Elle compte parmi ses membres de grand·e·s productrice·eur·s de déchets d'emballages. L'organisation encourage les initiatives de responsabilité sociale des entreprises, notamment en préconisant le recyclage et la réduction des déchets.

principal agent de [recyclage] au Brésil ».[11] Nombreux sont les facteurs qui ont motivé ces partenariats. Tout d'abord, le MNCR avait mené plus de 20 ans de mobilisation et de combat dans le domaine. De plus, le climat politique au sein du gouvernement fédéral a concouru à la décision des productrice·eur·s : l'accord a été négocié sous le mandat d'un gouvernement progressiste qui soutenait les revendications des mouvements sociaux tels que le MNCR.

Ces partenariats entre productrice·eur·s et coopératives de récupératrice·eur·s, dont beaucoup sont toujours d'actualité malgré le virage à droite du gouvernement fédéral brésilien, sont gérés par des ONG ou des sociétés de conseil. Celles-ci sont engagées par les productrice·eur·s d'emballages afin d'introduire des améliorations au sein des coopératives en échange de données de « production ». Ce n'est qu'après l'accord sectoriel, toutefois, que des relations plus directes entre ces entreprises et les organisations de récupératrice·eur·s ont été tissées. L'ANCAT ne cesse d'augmenter sa participation annuelle au système, mais elle demeure l'une parmi d'autres ONG et sociétés de conseil qui obtiennent aussi des ressources de la coalition et des productrice·eur·s en général.

L'ANCAT, au cours des cinq dernières années, a implémenté de nombreux projets dont certains sont des retombées de l'accord sectoriel des emballages et d'autres sont directement en relation avec celui-ci. Cela engage chaque année plus de 5 000 récupératrice·eur·s de matériaux réuni·e·s en 300 coopératives opérant dans 100 villes différentes. Ces coopératives ont bénéficié d'un support financier pour renforcer leurs capacités par l'approvisionnement d'équipement, ainsi que du soutien dans l'articulation de partenariats locaux à l'instar de celui avec les autorités municipales.

Transparence, responsabilité et équité

Afin de garantir la transparence des informations au sein du système de logistique inverse, l'ANCAT détient une banque de données qui mémorise les données de production mensuelle[12] de toutes les organisations de collecte qu'elle appuie. Ces informations et statistiques reposent sur les bordereaux d'encaissement que reçoivent les coopératives lorsqu'elles vendent des emballages en papier, carton, plastique, verre et métal aux intermédiaires ou aux usines de l'industrie. En procédant ainsi, on peut retracer le volume des différents déchets réutilisables qui ont été détournés des sites d'enfouissement dans diverses régions du Brésil.

Parce que le but du système de logistique inverse est en lien direct avec le volume de déchets d'emballages déviés des sites d'enfouissement, les entreprises ont le devoir de certifier que « X » tonnes d'emballages ont été détournées vers l'industrie du recyclage ; autrement dit qu'elle n'ont pas été versées en site d'enfouissement. Pourtant, on note toujours l'absence d'une structure indépendante pouvant surveiller le système de logistique inverse. À sa place, c'est la coalition qui communique les données au ministère de l'Environnement, qui à son tour de les rend publiques.

La somme d'argent que les entreprises remboursent aux coopératives en échange de leurs services n'est fixée ni par le gouvernement ni par les frais réels des services offerts. La réalité est que des entreprises en toute autonomie ou constituées en groupes instaurent des systèmes de logistique inverse avec certaines coopératives et fixent elles-mêmes les conditions de rémunération des *catadores*. Les entreprises de la coalition fixent aussi les indemnités à reverser à l'ANCAT en contrepartie des informations enregistrées dans la base de données de celle-ci.

Cependant, la coalition détermine les redevances à payer par chaque entreprise en tenant compte de la quantité d'emballages introduite sur le marché, quoique ces montants ne soient pas partagés avec le public ou le gouvernement. La coalition dirige également la gestion des redevances qu'elle perçoit auprès des entreprises et de l'implémentation des divers processus relatifs à l'accord sectoriel. Pourtant, l'on ne divulgue pas – et ni le gouvernement ni la société en général ne vérifient – les données concernant l'appartenance et le volume des emballages introduits sur le marché par telle ou telle société en raison d'une supposée confidentialité commerciale. Ces informations ne sont évoquées qu'entre la coalition et chaque productrice·eur·s individuellement.

L'ANCAT reçoit de la part de la coalition, chaque année, une participation de ressources financières, dont elle dispose suivant ses propres procédures internes d'investissement dans des coopératives. Tous les ans, l'ANCAT organise une sorte d'appel d'offres national auquel toute coopérative peut participer pour bénéficier des financements de l'association contre le partage de données. Mais peu de coopératives peuvent chaque année bénéficier de ce support à cause de la limite des ressources disponibles. L'ANCAT détermine les bénéficiaires sur la base de certains critères légaux ; elle vérifie également que les coopératives soient formées réellement par des récupératrice·eur·s de matériaux, en se basant sur les validations faites par la coordination du MNCR dans chaque État. Dans chacune des 27 entités fédérées brésiliennes, les récupératrice·eur·s de matériaux « affilié·e·s » au MNCR ont l'obligation de confirmer qu'une coopérative est bien organisée, selon les règles de l'économie sociale et solidaire du MNCR. Il faut compter parmi ces règles : une gestion autonome, une prise de décision démocratique, une transparence interne, des droits et des responsabilités

[11] André Vilhena. 2006. Reunião da Câmara dos Deputados 0209/06 [Réunion de la Chambre basse 0209/06], Brasilia : Département de tachygraphie.
[12] Les données de production font référence à la quantité de différentes matières recyclables qu'une coopérative vend par mois, après avoir collecté et trié le matériau en différentes fractions (polyéthylène haute et basse densité, polyéthylène téréphtalate, polypropylène, carton, papier blanc, papier mixte, aluminium, métaux ferreux et autres, etc.). Chaque fraction, une fois pressée et mise en ballots, est pesée, puis vendue à des intermédiaires ou à des industriels. Pour chaque vente, une facture est émise, indiquant le poids de chaque matériau. Une copie de la facture est envoyée à l'ANCAT pour alimenter sa banque de données.

équitables, y compris le paiement.[13] Il ne s'agit pas d'une procédure formelle, mais, bien entendu, la personne représentant le MNCR doit connaître la coopérative pour approuver ou non l'affiliation.[14]

Chaque coopérative reçoit de l'ANCAT un financement proportionnel à son volume de production. Un montant à payer par tonne a été déterminé en 2020 par l'ANCAT, en tenant compte du volume de déchets réutilisables traité mensuellement par chaque coopérative. Les fonds que perçoit l'ANCAT de la part de la coalition sont alloués en 78 % à ce programme de financement. Le reste (22 %) est consacré à la gestion du système, surtout aux équipes nationales de coordination des récupératrice·eur·s.

L'ANCAT rend des comptes au MNCR par le moyen des présentations et des discussions autour des résultats de sa propre participation par rapport à l'accord sectoriel, et cela, pendant les réunions ordinaires de la Coordination nationale du MNCR. Cette coordination est constituée de 37 récupératrice·eur·s de matériaux retenu·e·s dans des procédés de débats et d'examens réalisés dans chacun des 26 États brésiliens dans lesquels le MNCR opère et aussi dans le District Fédéral.

Impact de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a gravement touché les coopératives. La plupart des administrations locales ont décidé de suspendre la collecte sélective à cause de préoccupations sanitaires et certaines sociétés intermédiaires ont mis fin momentanément à l'achat de matériaux en raison des contraintes liées à l'isolement social obligatoire. Les récupératrice·eur·s de matériaux se sont retrouvé·e·s sans sources alternatives de revenus et un bon nombre a été confronté à une grave pénurie de ressources, entrainant dans certains cas la famine. Une campagne de dons a été donc initiée par le MNCR pour subvenir à ces besoins. Certaines entreprises, heureusement, ont soutenu et continué à fournir des ressources aux coopératives ayant participé à l'accord sectoriel, et ceci, malgré le manque de données de production à fournir en contrepartie.

Points forts du système brésilien de logistique inverse

1. Les conditions de travail et la productivité des coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux se trouvent améliorées grâce au soutien financier perçu. Ceci a pour effet direct une augmentation des rémunérations personnelles des récupératrice·eur·s et cela favorise également la durabilité des organisations. Ce sont également ces supports qui permettent aux coopératives de rémédier au manque d'accès aux fonds de roulement, une ressource à laquelle les coopératives n'ont pas accès au Brésil.

2. Deux banques de données assurent la traçabilité du système de logistique inverse. À leur niveau, est stocké le volume de tout matériau recyclable vendu par chacune des coopératives participantes. La première base de données est sous la responsabilité de l'ANCAT et la deuxième par la coalition elle-même, qui gère des données d'autres expériences semblables. Celle gérée par l'ANCAT contient aussi des informations concernant les revenus individuels des récupératrice·eur·s et les prix des matériaux vendus dans chaque région du Brésil. Elle a établi les bases pour un *Annuaire brésilien du recyclage*,[15] lancé en 2018, qui a pour but de recenser chaque année les contributions des récupératrice·eur·s de matériaux au recyclage dans le pays. Ces systèmes ne fournissent pas qu'un registre détaillé sur les activités de ces travailleuse·eur·s, ils permettent aussi à l'ANCAT de faire un suivi efficace et fiable de la récupération d'emballages.

3. Les déchets en plastique, métal, papier et verre vendus par les coopératives à des fins de recyclage peuvent être déclarés en tant qu'emballages, ce qui favorise l'application du système de logistique inverse. Selon la procédure de travail des coopératives, on arrive à établir que la majeure partie de ces déchets d'emballage a pour origine les ménages, où ils sont produits en grande quantité. Cela garantit le principe environnemental de Responsabilité élargie des productrice·eur·s, ayant pour but de rehausser les objectifs de recyclage et le volume d'emballages réellement déviés des sites d'enfouissement.

4. La capacité d'action des coopératives pour jouer un rôle prépondérant dans la chaîne de production du recyclage a été démontrée par le système de logistique inverse. En 2018, le MNCR a organisé UNICATADORES, une

[13] Les coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux partagent généralement tout revenu perçu, de manière égale entre la totalité des membres, quel que soit le rôle joué par chaque personne dans la coopérative. Le montant payé par heure travaillée est le même pour l'ensemble de récupératrice·eur·s de matériaux affilié·e·s ; certaines différences dans le montant payé par mois, lorsqu'elles existent, relèvent du nombre d'heures travaillées par chaque personne au cours du mois.

[14] Il arrive que de coopératives soient créées par des personnes tirant profit de la faible formation des récupératrice·eur·s de matériaux et ceci afin de les exploiter. Dans ces cas, le MNCR agit généralement pour autonomiser les récupératrice·eur·s de matériaux, en renforçant leurs capacités et en les soutenant afin de gagner le contrôle de la coopérative.

[15] ANCAT, Anuário da Reciclagem 2017-2018, Pragma Soluções Sustentáveis [Pragma Solutions durables], 2018. Disponible à https://cempre.org.br/wp-content/uploads/2020/11/2-Anuário-da-Reciclagem.pdf

fédération nationale de coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux, et a récemment initié une entreprise sociale collective dont le but est de participer aux décisions sur les marchés du recyclage au niveau national afin de garantir une distribution égalitaire des revenus provenant de la chaîne de valeur, ce qui génère des ressources pour des investissements nouveaux. Le but principal étant d'améliorer les conditions de travail et les revenus de l'intégralité des récupératrice·eur·s de matériaux au Brésil. Il faut évidemment des ressources financières pour mener à terme ces projets ; l'espoir est que le système de logistique inverse et des partenariats avec les productrice·eur·s d'emballages mèneront à un soutien renforcé pour les coopératives.

.

Défis du système brésilien de logistique inverse

1. Les montants payés par les productrice·eur·s ne tiennent pas compte des coûts des services effectués par les coopératives (collecte, tri, mise en ballots et stockage) plus une rémunération due, comme cela se produit normalement pour la prestation de la plupart de services. Ces montants sont pourtant essentiels pour garantir la subsistance des coopératives et du système de logistique inverse dans son ensemble. Bien que souvent évoqué en face des productrice·eur·s par le MNCR, l'inégalité des pouvoirs permet aux entreprises de fabrication de garder le silence sur le sujet. Ce découplage entre les coûts réels du recyclage des emballages et les montants financés par les productrice·eur·s dans les systèmes de REP se produit également dans des endroits comme l'UE.[16] Malgré leur diversité, les entreprises productrices peuvent chercher à réduire des coûts et à définir les règles qui leur conviennent le mieux dans le système, compte tenu du pouvoir disproportionné qu'elles détiennent dans l'arrangement.

2. L'absence d'engagement de la part des autorités locales dans le système de logistique inverse complique l'insertion primordiale des organisations de récupératrice·eur·s de matériaux et donne plus de pouvoir aux productrice·eur·s pour imposer des règles qui sont plus en leur faveur et qui les épargnent de la responsabilité financière envers le système.

3. Le système de logistique inverse, tel qu'il fonctionne actuellement, ne garantit pas l'insertion des récupératrice·eur·s de matériaux travaillant seul·e·s et qui ne sont pas rallié·e·s à une coopérative, bien que certaines coopératives aient établi des partenariats avec ces travailleuse·eur·s, ce qui leur offre de meilleurs prix pour les matières recyclables que ceux offerts par les intermédiaires et leur fournit aussi d'autres types de soutien dans les entrepôts des coopératives. À voir ce nombre tout autant important de récupératrice·eur·s de matériaux individuel·le·s non affilié·e·s, on souligne la nécessité de créer d'autres coopératives dans tout le Brésil (en particulier si l'on prend en compte toutes les personnes qui travaillent encore dans des décharges informelles).

4. Il faut améliorer tant la capacité de gestion que les installations de nombreuses coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux déjà présentes, ressortant la nécessité de fonds de roulement.

5. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sectoriel sur les emballages, l'environnement politique brésilien fut mouvementé pour aboutir à un coup politique en 2016. Un second volet de l'accord que proposaient les productrice·eur·s au gouvernement intégrait des modifications suggérés par les récupératrice·eur·s de matériaux, telles que l'élargissement du nombre d'organisations et de villes à soutenir. Cette proposition est toujours étudiée depuis 2018. Cependant, le gouvernement ne se prononce pas et n'a pas invité les organisations de récupératrice·eur·s à participer aux discussions. D'autre part, les alternatives que propose l'industrie de gestion des déchets, favorisant l'incinération et une plus grande réduction des coûts des entreprises, sur la base de « certificats de recyclage », gagnent de plus en plus de terrain.

[16] Voir J.E. Rutkowski. 2020. "Inclusive Packaging Recycling Systems: Improving Sustainable Waste Management for a Circular Economy" [Systèmes de recyclage des emballages inclusifs : améliorer la gestion durable des déchets pour une économie circulaire], Detritus, vol. 13, pp. 29-46. Disponible à https://doi.org/10.31025/2611-4135/2020.14037.

Recommandations pour un système de logistique inverse plus inclusif

- Il serait impératif que les autorités municipales deviennent une partie intégrante du système de logistique inverse, car elles sont chargées d'un point de vue légal de la collecte sélective des déchets solides municipaux. L'inclusion des autorités municipales ne devrait en aucun cas impliquer le retrait des récupératrice·eur·s de matériaux. Les pouvoirs publics locaux devraient engager des coopératives de récupératrice·eur·s sous contrat pour fournir de services d'assainissement. Un suivi de la part des autorités locales serait nécessaire pour veiller à ce que les coopératives participent à la collecte sélective et à ce qu'elles soient payées par les productrice·eur·s pour les services de tri. Cela est essentiel non seulement en tant que question de justice environnementale, mais aussi afin de préserver les retombées positives de l'inclusion des récupératrice·eur·s de matériaux dans la gestion des déchets et dans un système de logistique inverse.[17]

- Les organisations de récupératrice·eur·s de matériaux devraient être incluses dans les négociations avec les entreprises et le gouvernement en vue d'une mise à jour et d'un élargissement du système de logistique inverse.

- Le système de logistique inverse devrait couvrir tout matériau généré par les productrice·eur·s, qui devraient être tenu·e·s de faire état exhaustivement de la totalité de leur production et leur récupération de matériaux.

- Les frais des services fournis (collecte, tri, mise en ballots, stockage, etc.) devraient constituer la base sur laquelle calculer la somme d'argent que les productrice·eur·s versent aux coopératives/récupératrice·eur·s de matériaux. Cette somme devrait également inclure un soutien financier pour la création de nouvelles coopératives de récupératrice·eur·s, la formation des coopératives, anciennes comme nouvelles, ainsi que l'amélioration des systèmes et des infrastructures.

- Les coopératives de récupératrice·eur·s de matériaux devraient faire l'objet d'une contractualisation prioritaire au sein du système. Le travail social supplémentaire que ces coopératives réalisent, lorsqu'elles incorporent des récupératrice·eur·s de matériaux non affilié·e·s dans leurs activités, devrait être rémunéré comme cela se doit.

- Le système ne devrait pas être autorisé à encourager l'incinération ou le recyclage chimique.

Une cargaison de matières recyclables à être livrée à l'industrie. Coopérative « ASCAP », à Nova Lima, Minas Gerais, Brésil, 2008. Crédit photo : Gilberto Chagas/MNCR, ANCAT

[17] Une proposition sur la façon dont cette inclusion pourrait être réalisée est décrite dans J. E. Rutkowski. 2020. "Inclusive Packaging Recycling Systems" [Systèmes inclusifs de recyclage des emballages : améliorer la gestion durable des déchets pour une économie circulaire], Detritus, vol. 13, pp. 29-46. Disponible à https://doi.org/10.31025/2611-4135/2020.14037.

À PROPOS DE GLOBAL REC

L'Alliance mondiale des récupératrice·eur·s de déchets est un réseau d'organisations de récupératrice·eur·s soutenu par WIEGO, dans plus de 28 pays, plus particulièrement en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. Visitez https://globalrec.org/fr/.

À PROPOS DE WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO, pour son sigle en anglais) est un réseau mondial consacré à promouvoir l'autonomisation des personnes travailleuses démunies – en particulier des femmes – dans l'économie informelle afin de garantir leurs moyens de subsistance. Nous considérons que toutes les personnes travailleuses doivent avoir les mêmes droits, opportunités économiques et protections, ainsi qu'être en mesure de s'exprimer sur un pied d'égalité. Pour favoriser le changement, WIEGO vise à améliorer les statistiques et élargir les connaissances sur l'économie informelle, à créer des réseaux et renforcer les capacités des organisations des travailleuses et travailleurs de l'informel et, en collaboration avec ces réseaux et organisations, à influencer les politiques locales, nationales et internationales. Visitez francais.wiego.org. Visitez www.wiego.org/fr.

À PROPROS DU MNCR - MOUVEMENT NATIONAL DES RÉCUPÉRATRICE·EUR·S DE MATÉRIAUX AU BRÉSIL

Le MNCR est un mouvement axé sur l'élaboration de politiques et sur l'action. Fondé en 2001, il a pour but d'organiser les récupératrice·eur·s de matériaux dans leur lutte pour les droits et la reconnaissance qui leur reviennent en tant qu'acteurs de la chaîne de valeur du recyclage et des services de gestion de déchets. Vous trouverez plus d'informations sur www.mncr.org.br.

À PROPOS D'ORIS - OBSERVATOIRE DU RECYCLAGE SOLIDAIRE ET INTÉGRATEUR

L'ORIS est un réseau interdisciplinaire axé sur l'action et sur la recherche, organisé en 2012 par des universitaires et technicien·ne·s provenant de plusieurs institutions. Son objectif est de développer des solutions pour que le traitement des déchets solides soit fait sur le plan socio-environnemental, basé à la fois sur des connaissances théoriques et pratiques. L'ORIS accompagne le MNCR dans la solution de toute restriction technique susceptible de survenir aux récupératrice·eur·s de matériaux, en tant que prestataires de services de gestion de déchets.